



Avertissement



VIGNE

No 15 – 9 août 2007

EN BREF :

- État de la situation.
- Sommaire météorologique.
- Délai avant la récolte.
- Grêle et pourriture blanche.

ÉTAT DE LA SITUATION

Région	Stade phénologique		Observations
	Au 8 août 2007	Au 6 août 2006	
Capitale-Nationale	« Baies de la taille d'un pois » à « Fermeture de la grappe » (31 à 33)		Dégâts de grêle le 3 août
Chaudière-Appalaches		« Fermeture de la grappe » (33)	
Saguenay-Lac-Saint-Jean	« Baies de la taille d'un pois » à « Fermeture de la grappe » (31 à 33)		
Centre-Du-Québec	« Fermeture de la grappe » à « Début véraison » (33 à 35)	« Fruit vert » à « Début véraison » (33 ⁺ à 35)	
Estrie	« Fermeture de la grappe » à « Début véraison » (33 à 35)		Dégâts de grêle le 3 août
Laval-Lanaudière	« Fermeture de la grappe » à « Début véraison » (33 à 35)	« Fruit vert » à « Début véraison » (33 ⁺ à 35)	
Outaouais	« Fermeture de la grappe » à « Début véraison » (33 à 35)		
Montérégie	« Fermeture de la grappe » à « Début véraison » (33 à 35)	« Fruit vert » à « Début véraison » (33 ⁺ à 35)	Dégâts de grêle le 3 août



Agriculture, Pêcheries
et Alimentation



Insectes

Aucun traitement insecticide n'est justifié dans la plupart des vignobles.

Puceron galligène de la vigne (grape phylloxera)

Présents en moins grand nombre que les années passées.

Altises

Présents en petit nombre dans les vignobles en production, en nombre plus élevé dans les jeunes plantations non traitées.

Cicadelles

Faible présence de larves.

Tordeuse de la vigne

Les captures de papillons de la tordeuse de la vigne sont très faibles (moyenne de 0,4 papillon/piège sur 5 sites). Aucun dégâts observés.

Tordeuse à bandes rouges

Les captures de papillons de la tordeuse à bandes rouges dans les pièges à phéromones sont en baisse.

Scarabée japonais

Encore présent en Montérégie, mais les populations sont stables ou ont tendance à diminuer.

Maladies

Mildiou

Symptômes importants sur les grappes et sur les feuilles dans certains vignobles, sur les cultivars très sensibles (Chancellor, De Chaunac, Maréchal Foch). Des traitements devront être effectués sur ces cultivars, car nous avons observé une recrudescence de cette maladie à la suite des dernières pluies. **Mise en garde** : des observations au champ ont démontré que le fongicide DIKAR n'est pas curatif contre le mildiou. Ce produit contient deux matières actives : mancozèbe et dinocap. Seul le dinocap est curatif contre le blanc. Veuillez noter que le bulletin d'information **No 07** du 11 juin 2007 a été révisé le 8 août dernier afin de préciser cette information (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b07vig07.pdf>).

Pourriture noire

Cette maladie est présente sur plusieurs sites, mais elle demeure stable. Certains fongicides utilisés pour contrôler d'autres maladies sont très efficaces contre la pourriture noire (ABOUND, CAPTAN, DIKAR, DITHANE, FLINT, MANZATE, MAESTRO, PENNCOZEB, POLYRAM, SOVRAN). Il est donc surprenant d'observer encore cette année autant de symptômes de cette maladie. Pour les **cultivars sensibles, avec un historique de pourriture noire, il faut intervenir tôt**, soit bien avant l'apparition des premiers symptômes, donc entre les stades « allongement de l'inflorescence » et « préfloraison ». À ces stades, les traitements en protection contre le mildiou et l'antracnose devraient bien contrôler la pourriture noire. Par la suite, le fongicide éradiquant NOVA, utilisé pour combattre le blanc ou l'antracnose, ainsi que certains fongicides en protection contre le mildiou, le blanc ou l'antracnose devraient continuer à assurer un bon contrôle.



Anthraxose

Présente sur les cultivars avec antécédents. Symptômes observés sur Vandal Cliche, De Chaunac, Sabrevois, Frontenac, ES 6-16-30 et ES 4-7-25.

Blanc

En Montérégie, présent sur les feuilles et les fruits des cultivars Foch, De Chaunac, Chancellor, Geisenheim, Baco noir, Chardonnay, Lucy Kulhman. Présent sur les feuilles des cultivars Seyval Banc et Frontenac. Premiers symptômes observés en Estrie et dans les régions plus au nord.

Moisissure grise

En Montérégie, des symptômes sont observés sur les feuilles de différents cultivars. Symptômes sur les fruits du cultivar Chancellor.

Excoriose

Symptômes observés sur le bois du cultivar Ste-Croix.

Autre observation : carence

Carence en magnésium sur plusieurs cultivars.

SOMMAIRE MÉTÉOROLOGIQUE POUR LA SEMAINE DU 1^{ER} AU 7 AOÛT 2007

Station	Station code	Degrés-jours cumulés à partir du 1 ^{er} avril				Pluie (mm)		
		Base 05		Base 10		Du 1 ^{er} au 7 août 2007	Cumulée à partir du 1 ^{er} avril	
		2007	2006	2007	2006		2007	2006
Alma	CQ9I	1018	N.D.	555	N.D.	62	304	N.D.
Château-Richer	CQ1X	1150	1252	663	732	48	512	407
Frelishburg	CWFQ	1281	N.D.	763	N.D.	73	409	N.D.
Granby	CQ2T	1279	1416	771	866	42	444	121
Hemmingford- Four-Winds	CQ2X	1286	1420	768	867	18	464	664
L'Assomption	CWEW	1340	N.D.	808	N.D.	30	439	N.D.
Magog	CQ4G	1157	1328	665	792	53	519	538
Montebello- Sedbergh	CQ4O	1162	1293	658	762	43	471	557
Nicolet	CQ4Q	1221	1377	715	831	29	360	431
Oka	CQ4W	1286	1365	765	824	41	474	538
Rivière-du-Loup	CWNH	955	N.D.	506	N.D.	30	376	N.D.
Sabrevois	CQ5S	1367	1484	826	924	37	443	520
Scott	CQ5X	1067	1248	612	733	36	484	386
Sutton	CQ8N	1222	1356	709	812	63	474	761

N.D. : non disponible

Source : Agrométéo, Environnement Canada



DÉLAI AVANT LA RÉCOLTE

Selon la loi, vous ne devez utiliser que des produits homologués sur vos cultures et ces produits doivent toujours être utilisés en conformité avec l'étiquette fournie. Les doses maximales, le **nombre maximum de traitements par saison** et le **délai avant la récolte** sont particulièrement importants. Si vous ne respectez pas ces règles, vous ne respectez pas la loi et il y a de forts risques que les quantités de résidus de pesticides présents dépasseront les normes prescrites.

De plus, l'utilisation de **fongicides** peu de temps avant la récolte pourrait causer certains risques lors de la transformation. Ces risques sont, entre autres, l'inhibition partielle des levures, la présence de résidus dans le vin, la modification de l'expression des arômes variétaux de certains cépages et la casse cuivrique. Pour plus d'information, consultez votre œnologue.

Délai avant la récolte des principaux fongicides utilisés

66 jours	45 jours	30 jours	21 jours	14 jours	7 jours	1 jour	0 jour
GAVEL (6)	POLYRAM (3)	DIKAR DITHANE MANZATE PENNCOZEB	KUMULUS (vin) (8) SOUFRE MICROSCOPIQUE (8)	ABOUND (3) FLINT (4) LANCE (5) NOVA (5) SOVRAN (4) ZOXIUM (8)	CAPTAN SUPRACAPTAN ELEVATE (3) MAESTRO ROVRAL (2) SCALA (3) VANGUARD (2)	COPPER 53W COPPER SPRAY GUARDSMAN* COPPER OXYCHLORIDE FOLPAN (4) KUMULUS (table) (8) SOUFRE MICROSCOPIQUE UAP (table) (8)	SERENADE MAX MILSTOP

Note : les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre de traitement maximum par saison lorsque celui-ci est spécifié sur l'étiquette du pesticide.

Veillez vous référer aux étiquettes des fabricants en ce qui concerne les doses, les modes d'application et les renseignements supplémentaires. En aucun cas, la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides; le Réseau d'avertissements phytosanitaires décline toute responsabilité relative au non-respect de l'étiquette officielle.



GRÊLE



Les plaies ouvertes sont une porte d'entrée pour les maladies. Les dommages causés par la grêle favorisent particulièrement la pourriture blanche (coître, white rot) ainsi que la moisissure grise.

Pourriture blanche (*Coniella diplodiella*)

Sur les grappes, les dégâts se manifestent quelques jours après une chute de grêle. Les baies malades présentent d'abord une série de zones allant du vert doré à l'extérieur à une plage de couleur livide au centre. On peut aussi y remarquer des traces rouges, brun clair, roses ou beige clair. Puis, la surface du grain se couvre de petites pustules proéminentes et grisâtres, qui sont les pycnides du champignon. La maladie se propage intérieurement par la rafle et le pédoncule qui brunissent, puis se dessèchent. Il suffit que quelques grains seulement soient attaqués pour que la pourriture envahisse toute la grappe. Les blessures occasionnées aux grappes par les oiseaux, les insectes ou les chocs des instruments de travail permettent aussi la pénétration du champignon.

Comme mentionné dans l'avertissement [No 12](http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a12vig07.pdf) du 18 juillet 2007, il est nécessaire d'agir rapidement en cas de grêle, idéalement dans les six premières heures suivant la grêle (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a12vig07.pdf>). Selon certaines références, le captan (CAPTAN, MAESTRO) et le mancozèbe (DITHANE, MANZATE, PENNCOZEB) peuvent être efficaces contre la pourriture blanche s'ils sont appliqués dans les 24 heures suivant la grêle.

NOTE : les prochains avertissements vous parviendront de façon irrégulière, mais soyez assuré que si une situation urgente survient d'ici la fin de l'été, nous émettrons rapidement un avertissement.

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DE LA VIGNE
GINETTE H. LAPLANTE, technologiste agricole - Avertisseuse
Direction régionale de la Montérégie, secteur Est, MAPAQ
1355, rue Gauvin, bureau 3300, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8W7
Téléphone : 450 778-6530, poste 235 – Télécopieur : 450 778-6540
Courriel : ginette.laplante@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome et Cindy Ouellet, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 15 – vigne – 9 août 2007

